

**ARRETE N° 09 - 2015
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
MARCHÉ AUX PLANTES -
MARBICHOUX**

Place Jean DAUTREY, le 26 avril 2015

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la route,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public formulée en date du 16 février 2015 par Monsieur LIGNIER Benoit, Président de l'association LES MARBICHOUX domicilié 85 rue Clemenceau à MARBACHE (54820), pour utiliser quatre emplacements de stationnement sur l'espace Jean DAUTREY afin d'installer un stand pour le marché aux fleurs, le dimanche 26 avril 2015 de 7h00 à 14h00,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du déménagement,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à l'association **LES MARBICHOUX**, représentée par Monsieur LIGNIER Benoit domicilié 85 rue Clemenceau, d'organiser son **marché aux fleurs**, et d'installer un stand, le stationnement de tout véhicule est interdit,

**sur 4 emplacements de parking, Place Jean DAUTREY
le dimanche 26 avril 2015 de 7h00 à 14h00.**

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront installés pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Pendant la durée de la manifestation, l'emplacement sera sécurisé et matérialisé par l'association LES MARBICHOUX. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de FROUARD,
- Le Centre de Secours de POMPEY,
- La Brigade de Police Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Monsieur LIGNIER Benoit, Président de l'association LES MARBICHOUX,
- Affichage.

MARBACHE, le 18 février 2015

Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT

